



Conseil Communautaire

25 octobre 2018

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-huit, le 25 octobre, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 18 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Péravy-la-Colombe, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
Conseillers présents : 35
Pouvoir(s) : 02
Votants : 37

Conseillers titulaires présents :

Thierry BRACQUEMOND, Hubert JOLLIET, Isabelle ROZIER, Pascal GUDIN, Gilles FUHRER, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Louis-Robert PERDEREAU, Gervais GREFFIN, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Marc LEGER, Yolande OMBOUA, Gilles MOREAU, Bernard TEXIER, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Mélanie LANDUYT, Christian MORIZE, Marc LEBLOND, Alain VELLARD, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Isabelle BOISSIERE, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Christophe SOUCHET, Thierry CLAVEAU

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Frédéric MARCILLE

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Lucien HERVE, Bruno VAN DE KERKHOVE

Conseillers excusés :

Dominique BILLARD, Laurence COLLIN, Michel THOMAIN

Secrétaire de séance : Gilles FUHRER

Programme LEADER 2014 – 2020 GAL LOIRE BEAUCE

Présentation de Aurélie LEHOUCQ Chef de projet LEADER GAL Loire Beauce au PETR

Tarification de l'assainissement collectif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs d'assainissement suivants :

En €	Cercottes	Chevilly	Gidy	Patay	St-Péravy	Sougy
Part fixe	-	-	-	-	25	100,84
Part Variable	1,32	1,30	1,58	1,47	1,91	1,3969
Tarif moyen (120 m ³)	1,32	1,30	1,58	1,47	2,12	2,23

Rapport d'activité du SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Décision modificative n° 2 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget principal comme suit

Sens	Section	Article	Libelle Article / Chapitre	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D	F	617	Etudes et recherches	2 000,00 €	
D	F	63512	Taxes foncières		2 000,00 €
			TOTAL	2 000,00 €	2 000,00 €

Décision modificative n° 2 – Budget régie Assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget régie assainissement comme suit

Sens	Section	Article	Libelle Article / Chapitre	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D	F	023	Virement à la section d'investissement		66 200,00 €
Total dépenses de fonctionnement					66 200,00 €
R	F	70611	Redevance d'assainissement collectif		66 220,00 €
Total recettes de fonctionnement					66 220,00 €
R	I	021	Virement de la section d'exploitation		66 200,00 €
Total recettes d'investissement					66 200,00 €
D	I	1641	Emprunts en euros		66 200,00 €
Total dépenses d'investissement					66 200,00 €

Taxe d'aménagement

Le Président rappelle que la loi NOTRe a confié de manière obligatoire la compétence économique aux EPCI au 1^{er} janvier 2017, entraînant ainsi un transfert des charges de gestion et d'entretien des zones d'activités à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Il rappelle qu'à ce jour la gestion et l'entretien des zones d'activités n'a fait l'objet d'aucune attribution de compensation.

Le Président expose le projet d'extension de la zone d'activités des vergers à Gidy qui nécessite des aménagements particuliers. Afin de financer ses travaux qui sont imputables à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, le Président propose qu'une réflexion soit menée pour un partage de la taxe d'aménagement.

Le Président précise que la taxe d'aménagement constitue un outil majeur pour permettre le financement des équipements publics nécessaires à l'urbanisation. Elle s'applique à toute opération d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine possédant certaines compétences (voirie, réseaux, développement économique), pouvant être financées par le TA, il est normal qu'un partage de la TA soit mis en œuvre afin d'éviter « l'enrichissement sans cause ».

Dans le cas de cette option, seuls les projets situés en zone d'activités économiques communautaires pourront être concernés. Cela permettrait à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine de financer les aménagements et réseaux de la zone.

Le Président mandate la commission finances et la commission économique pour réaliser un travail préparatoire de concert.

Affaires Diverses

Le Président informe l'assemblée de la réception des remerciements de la part de CLIC ENTRAINE-UNION pour la subvention 2018

L'assemblée décide l'adhésion à l'Agence Départementale du Tourisme

Calendrier des actions économiques

- **08 novembre : Forum de l'emploi Artenay/Poupry** à la salle des fêtes d'Artenay. L'ouverture au public aura lieu de 14h à 16h30.

Les 4 entreprises logistiques de la zone : XPO (Artenay, Poupry), Colis Privé, Steff et Kuhne seront présentes.

Des stands relatifs à la formation et au logement sont également prévus afin de lever les freins du retour à l'emploi.

- **13 novembre** : La CMA du Loiret organise le **Mois de l'innovation**. A ce titre, des animations sont prévues sur les territoires, à destination des entreprises et des partenaires.

La deuxième rencontre aura lieu le 13 novembre à 18h00, au sein de l'entreprise BIG BANG BEERS à Cercottes, dont le thème sera « Booster votre entreprise grâce au numérique ».

- **11 décembre** de 8h30 à 11h30, à Saint-Ay : Le Département, en collaboration avec Loire&Orléans Eco, organise une matinée, à destination des entreprises, sur le **très haut débit**

- **Depuis octobre : lancement de la 3^{ème} édition des éco-défis**

Après avoir mobilisé une quarantaine d'entreprises en 2017-2018, le Pays Loire Beauce et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Loiret lancent la 3^{ème} édition de l'opération « **Eco défis des commerçants et des artisans** ». Cette opération a pour objectif de mobiliser les entreprises du territoire pour développer les bonnes pratiques environnementales, en leur proposant de relever différents défis. Pendant plusieurs mois, la CMA du Loiret va accompagner et conseiller chacune des entreprises volontaires pour la mise en place d'actions adaptées à leur activité. A l'issue de cette période, le label "Eco Défi des Commerçants et Artisans" sera délivré en fonction de la bonne réalisation de leurs défis, par décision d'un comité d'attribution.

- Prochaines **permanences de la CMA** à la CCBL : jeudi 29/11 et jeudi 20/12, de 9h30 à 12h.